

## Réadhésion du programme flexible d'assurance collective au 1<sup>er</sup> janvier 2024

### C'EST LE TEMPS DE REVOIR VOS CHOIX POUR 2024!

Groupe Sélection s'engage à vous offrir un programme d'assurance collective flexible qui vous permet de choisir des protections adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches. C'est le moment de vous assurer que vos **choix de protections** vous conviennent jusqu'à la prochaine réadhésion dans deux ans.

Groupe Sélection vous invite à revoir vos choix de protections en consultant la documentation de votre programme qui se trouve sur le microsite [grselection.com](http://grselection.com).

La **période de réadhésion** au programme aura lieu du **28 novembre au 12 décembre 2023** pour les employés permanents à temps plein activement au travail et admissibles au programme. Les nouvelles primes s'appliqueront à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

#### SI VOUS DÉCIDEZ DE CONSERVER VOS PROTECTIONS

**Vous n'avez rien à faire.** Vos protections actuelles seront automatiquement maintenues pour les deux prochaines années, soit jusqu'au **31 décembre 2025**.

#### SI VOUS DÉCIDEZ DE MODIFIER VOS PROTECTIONS

À partir du **28 novembre 2023**, vous pourrez accéder au site d'adhésion de la Sun Life au [masunlife.ca](http://masunlife.ca) afin de **revoir vos protections et de les modifier au besoin**. Assurez-vous d'avoir votre code d'accès (votre numéro d'employé) et votre mot de passe à portée de main. Vous pouvez réinitialiser votre mot de passe à partir du site de la Sun Life en cliquant sur **J'ai oublié mon mot de passe**.

**Rappel :** Vous bénéficiez également de **soins virtuels** et de **services de kinésiologie** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Nouvelles primes au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Chaque année, la prime des différentes protections offertes dans le programme d'assurance collective flexible est révisée avec notre assureur, Sun Life, en fonction de divers facteurs comme la démographie de notre groupe, l'inflation des coûts de soins médicaux et soins dentaires et l'utilisation du programme faite dans la dernière année et celle anticipée pour l'année suivante.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, **les primes augmenteront globalement de 6,4 %**, ce qui est similaire aux augmentations annuelles observées au cours des dernières années, notamment en raison des pressions exercées par l'inflation sur les coûts des services de santé.

Groupe Sélection continuera **de payer la totalité du coût de la protection de base en soins médicaux**. Les coûts des autres protections sont entièrement ou en partie payés par vous.

#### Changement de situation

Vous pouvez changer de protections **en tout temps** en cas de **changement de situation admissible** (nouvel état matrimonial, naissance ou adoption d'un enfant, décès d'une personne à charge et cessation ou modification de la couverture du conjoint). Vous avez **31 jours** après un tel changement de situation pour modifier vos choix.

Voici les détails :

<b>Soins médicaux</b>	<b>+ 4 %</b>
<b>Soins dentaires</b>	<b>+ 25 %</b>
<b>Assurance vie de base</b>	<b>+ 10 %</b>
<b>Assurance décès ou mutilation accidentels (ADMA)</b>	<b>+ 4 %</b>
<b>Invalidité de longue durée (ILD)</b>	<b>+ 4 %</b>
<b>Assurance vie et ADMA facultatives</b>	<b>0 %</b>
<b>Maladies graves facultatives</b>	<b>0 %</b>

## Nouveaux coûts

L'augmentation des coûts marquée davantage par la protection de **soins dentaires** s'explique par un environnement inflationniste plus important que dans les années précédentes, ainsi qu'une hausse de l'utilisation du programme. Vous trouverez le montant des nouvelles primes pour vos protections dans le site de la Sun Life au [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca).

## CE QUE ÇA SIGNIFIE PAR PAIE (aux deux semaines)

<b>Protections de base (sans les soins dentaires)</b>	Augmentation allant de 1 \$ à 4 \$ par paie Selon votre salaire
<b>Protections facultatives les plus généreuses</b>	Augmentation allant de 10 \$ à 24 \$ par paie Selon votre choix de protections, salaire et votre statut familial

## Prendre soin de sa santé psychologique, c'est important

Votre programme offre des services pour vous aider à gérer les préoccupations de votre vie, surtout en ces moments difficiles.

<b>Services de psychologue, travailleur social et psychothérapeute</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Couverts sous le programme d'assurance collective, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année par personne assurée (peu importe l'option de soins médicaux choisie)</li><li>• Pour vous et vos proches</li></ul>
<b>Programme d'aide aux employés et à la famille (paef) offert par TELUS Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Services de soutien psychologique à court terme offerts par TELUS Santé :<ul style="list-style-type: none"><li>- Accès rapide à des professionnels, dont des psychologues qualifiés, pour des questions comme le stress, les problèmes de santé mentale, l'équilibre travail-vie, l'anxiété, la dépression, etc.</li><li>- Questionnaire sur l'indice de vie et des recommandations personnalisées</li><li>- Capsules vidéos et articles sur des tendances et sujets variés</li><li>- Disponible en tout temps sur l'application mobile TELUS Santé Intégrale ou sur le site <a href="https://www.integrale.telussante.com">integrale.telussante.com</a> (Utilisateur : selection / Mot de passe : Selection)</li></ul></li></ul>

# Modification à votre régime d'Invalidité de longue durée (ILD) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Afin de profiter au maximum des prestations de maladie payables par l'assurance-emploi (maximum de 26 semaines), nous avons décidé de prolonger le délai de carence du régime d'ILD de **16 à 27 semaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024** (pour toute invalidité survenant à compter de cette date).

## En cas d'invalidité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Assurance-emploi (AE)	Régime d'ILD <sup>1</sup>
Semaines 1 à 27 (aucune prestation versée lors de la première semaine)	À compter de la semaine 28 jusqu'à votre retour au travail ou votre 65 <sup>e</sup> anniversaire de naissance
	
55 % de votre salaire, sous réserve du salaire maximal assurable de l'AE	66,67 % de la première tranche de 3 500 \$ de votre salaire mensuel + 50 % de la tranche de 4 500 \$ suivante + 40 % de l'excédent

<sup>1</sup> Prestations non imposables si la prime est payée à 100 % par l'employé.

## Rappel : nouveaux services offerts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

<b>Soins virtuels</b> 	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offert en tout temps, pour vous et les personnes à votre charge</li><li>• Accès illimité à des professionnels de la santé pour des problèmes communs</li><li>• Référence à des spécialistes</li><li>• Renouvellement d'ordonnance</li><li>• Aide à la navigation du réseau de la santé</li><li>• Disponible pour vous et les personnes à votre charge</li></ul>	<b>Inscrivez-vous !</b> <a href="https://luminosv.dialogue.co">luminosv.dialogue.co</a> ou sur l'application <i>Utilisez l'adresse courriel reliée à votre compte masunlife.ca</i> Pour plus de détails, consultez le <a href="#">Guide détaillé sur l'inscription</a> ou regardez la <a href="#">vidéo</a>
<b>Kinésiologie</b> 	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prenez soin de votre santé et mieux-être par l'exercice et le mouvement</li><li>• Prévenez, gérez et réhabilitez les blessures</li><li>• Traitez les maladies</li></ul>	Choisissez parmi l'option de soins médicaux : Base : 300 \$ par année Option 1 : 500 \$ par année Option 2 : 750 \$ par année

## Conseils pour des choix judicieux

Vous pouvez continuer de jouer un rôle clé dans la saine gestion des coûts de notre programme en prenant soin de votre santé et en faisant des choix avisés.



### Prenez soin de votre santé : Chaque geste compte!

la meilleure chose que vous pouvez faire pour contribuer à la saine gestion du programme d'assurance collective est de veiller à votre propre santé :

- consultez votre médecin régulièrement
- mangez sainement
- soyez actifs
- gérez votre stress
- cessez de fumer



**Gérez activement la prise de médicaments :** suivez les plans de traitement à la lettre et évitez l'aggravation de votre état de santé.



**Comparez les prix :** magasinez votre pharmacie lorsque vous faites exécuter une ordonnance pour la première fois. Les prix **peuvent varier grandement** d'un endroit à l'autre. Besoin d'aide? N'hésitez pas à utiliser l'outil **Recherche de médicaments**, accessible à partir de l'application mobile ou du site [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca).



**Posez des questions :** vous avez le droit de savoir quels traitements sont prévus et si d'autres traitements sont possibles. N'hésitez pas. Il s'agit de votre santé, après tout!



## Vous avez des questions?



Communiquez avec l'équipe AdminPlus de la Sun Life au **1 866 881-0583** du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l'Est). On vous demandera votre numéro de police, le **101589**, et votre numéro d'employé.

Vous pouvez aussi visiter le site Web de Sun Life à l'adresse [masunlife.ca](https://masunlife.ca).



Pour plus de détails au sujet des soins virtuels (télémédecine) consultez :

[luminosv.dialogue.co](https://luminosv.dialogue.co) ou l'application Soins virtuels Lumino Santé



### En résidences

Communiquez avec votre gestionnaire ou l'administration de la résidence.

### Au siège social

Communiquez avec l'équipe Talent et Culture à [remunerationglobale@gsgroupe.ca](mailto:remunerationglobale@gsgroupe.ca).

Consultez l'**Aperçu** de vos protections ou la **présentation** sur votre programme flexible.

Novembre 2023